



**HAL**  
open science

## Les dynamiques démographiques de l'Inde

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les dynamiques démographiques de l'Inde. Brigitte Dumortier, Philippe Cadene. Inde : une géographie, Armand Colin, pp.165-184, 2015, 978-2-200-60275-8. halshs-01217039

**HAL Id: halshs-01217039**

**<https://shs.hal.science/halshs-01217039>**

Submitted on 5 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## CHAPITRE 6

# Les dynamiques démographiques de l'Inde

Gérard-François Dumont

Le nombre d'habitants de l'Inde a été multiplié par cinq entre les recensements de 1901 et de 2011, donc en 110 ans<sup>1</sup>. Une telle augmentation s'explique essentiellement par le mouvement naturel, mais il ne faut pas omettre les flux migratoires, dont certains ont stimulé cette augmentation tandis que d'autres ont pu la freiner. Toutefois, la croissance démographique de l'Inde est fort inégale selon les États et Territoires, comme l'attestent les derniers résultats intercensitaires qui font évoluer la géographie du peuplement. Outre ces disparités régionales, on constate d'importantes inégalités de genre qui permettent d'approcher la condition féminine en Inde à partir de données quantitatives.

### **1** La croissance naturelle, moteur de la croissance démographique

Encore dans les années 1910, l'évolution démographique annuelle de l'Inde dépend essentiellement, comme au cours des décennies et des siècles précédents, des possibilités de production agricole et des évolutions sanitaires, variant selon des conditions climatiques annuelles changeantes. Comme ces facteurs sont moins favorables dans la période intercensitaire 1911-1921 que lors de la période intercensitaire précédente des années 1901-1911, le taux d'accroissement de la population de l'Inde s'abaisse (figure 6.1). Puis la multiplication par cinq de la population de l'Inde, passant de 251 millions d'habitants en 1921 à 1,211 milliard au recensement de 2011, découle essentiellement de la transition démographique<sup>2</sup>, qui débute dès les années 1920. Ce qu'on appelle le

.....

1. Depuis le premier recensement organisé en Inde en 1872, le rythme des recensements est décennal, avec une parfaite régularité, toutes les années se terminant par « 1 ».

2. Période pendant laquelle une population passe d'un régime démographique de mortalité et de natalité élevées à un régime de basse mortalité, puis de faible natalité.

multiplicateur transitionnel, soit le chiffre par lequel l'effectif de la population à l'aube de la transition se trouve multiplié pour obtenir celui de la fin de la transition, sera, dans le cas de l'Inde, forcément supérieur à cinq puisque ce chiffre est déjà atteint alors que la transition n'est pas terminée, comme l'atteste par exemple un taux de mortalité infantile qui, en 2014, est encore de l'ordre de 40 ‰.

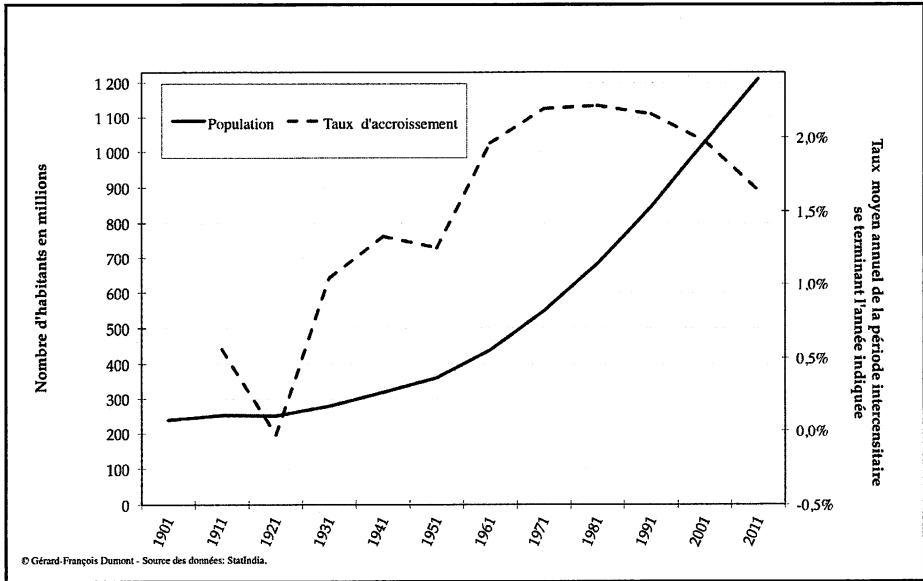


Figure 6.1 - Population et taux d'accroissement démographique de l'Inde

Conformément à la logique de ce cadre de référence qu'est la transition démographique, dans une première étape, le taux d'accroissement de la population, considéré pour chaque période intercensitaire (figure 6.1), s'est élevé presque continûment des années 1920 aux années 1970. Il a toutefois légèrement baissé dans la période 1941-1951, pour deux raisons. D'une part, le Bengale a connu une terrible famine en 1942 à 1943 ; d'autre part, les luttes pour l'indépendance ont été parfois meurtrières, même avant que la partition du sous-continent au moment de la décolonisation, en 1947, ne provoque une surmortalité : un demi-million de personnes massacrées et un chiffre équivalent de morts de famine, d'épuisement ou de maladie, pendant le terrible chassé-croisé qui voit environ six millions de musulmans rejoindre le Pakistan et un nombre équivalent de non-musulmans rejoindre l'Inde.

À compter des années 1980, débute la seconde étape de la transition démographique. Le taux d'accroissement naturel diminue, les populations adaptant à la baisse leur fécondité en raison de l'amélioration des taux de survie de leurs nouveau-nés et enfants. Toutefois, la population continue d'augmenter à un taux assez élevé (1,64 % par an de 2001 à

2011 contre 1,2 pour la moyenne des populations dans le monde) en raison de l'inertie démographique, c'est-à-dire de l'évolution démographique cachée dans la composition par âge (Véron, 2006). Ainsi, le nombre de naissances continue d'augmenter dans les années 1980, puis stagne dans les années 1990 et 2000 en dépit de la baisse de la fécondité, car la pyramide des âges héritée lui donne une proportion relativement élevée de femmes en âge fécond. Le nombre de naissances ne commence à diminuer qu'à la fin des années 2000, lorsque la fécondité tombe en dessous de trois enfants par femme.

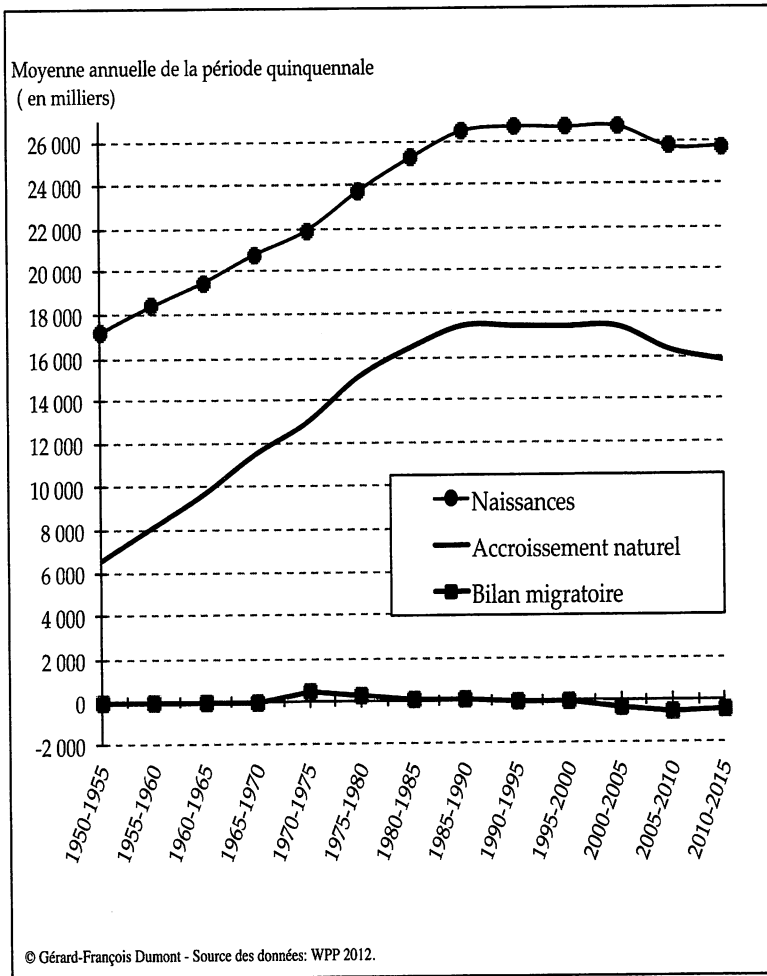


Figure 6.2 - Le mouvement démographique de l'Inde

Comme le nombre de décès ne varie guère depuis les années 1970, dans une fourchette entre 8,6 millions et 9,4 millions par an, l'accroissement naturel suit une courbe presque parallèle à celle des naissances. En conséquence, après être resté chaque année au-dessus

de 17 millions pendant vingt ans, entre 1985 et 2005, il tombe ensuite en dessous de ce chiffre. Il est incontestable que la baisse de la croissance naturelle de l'Inde ralentit l'augmentation totale de la population. Mais cette dernière est-elle due exclusivement au mouvement naturel ou également au mouvement migratoire ?

## 2 L'inversion du mouvement migratoire

### 2.1 Quatre vagues d'émigration minorant la population...

Dans son histoire contemporaine, l'Inde est plutôt un pays d'émigration dont les vagues sont tout particulièrement mises en évidence par les statistiques issues du ministère indien des Affaires d'Outre-mer créé en 2001. En effet, ce dernier publie des statistiques permettant d'évaluer le nombre d'habitants supplémentaires qu'aurait l'Inde si elle n'avait pas connu d'émigration. Ce ministère additionne deux populations : les Indiens non-résidents (*Non resident Indian* ou NRI) et les Personnes d'origine indienne (*Person of Indian origin* ou PIO). Les Indiens non-résidents (NRI) sont des citoyens indiens, de nationalité indienne, ayant un passeport indien et résidant en dehors de l'Inde pour une période indéfinie, en raison d'un emploi à l'étranger ou pour tout autre motif. Dans les faits, les Indiens non-résidents sont le plus souvent des émigrés récents et sont généralement considérés par le ministère indien des Affaires étrangères comme des émigrants temporaires. On peut néanmoins penser que leur émigration temporaire pourrait devenir définitive quand elle s'oriente vers des pays ouverts à la naturalisation, comme l'Europe ou l'Amérique du Nord, mais devrait, en principe, rester temporaire lorsqu'elle va vers des pays où l'accès à la citoyenneté est quasi impossible, comme les pays du Golfe où la réalité de l'immigration indienne est complexe (Cadène, Dumortier, 2008). Les Indiens non-résidents représentent 11,4 millions de personnes en janvier 2015 contre moins de 4 millions en 2002.

Quant aux Personnes d'origine indienne (PIO), leur définition tient à un choix propre à l'Inde, qui inclut dans cette catégorie des personnes à qui l'Inde affecte une part d'identité indienne (Dumont, 2008). Il prend notamment en compte le fait que les Indiens ayant émigré peuvent avoir dans leur pays de résidence des enfants qui seraient nés en Inde si elles n'avaient pas migré. Pour l'Inde, les Personnes d'origine indienne, pour lesquelles le ministère compétent est disposé à délivrer un document prouvant leur origine, n'ont pas la nationalité indienne mais sont d'origine indienne ou descendantes d'Indiens.

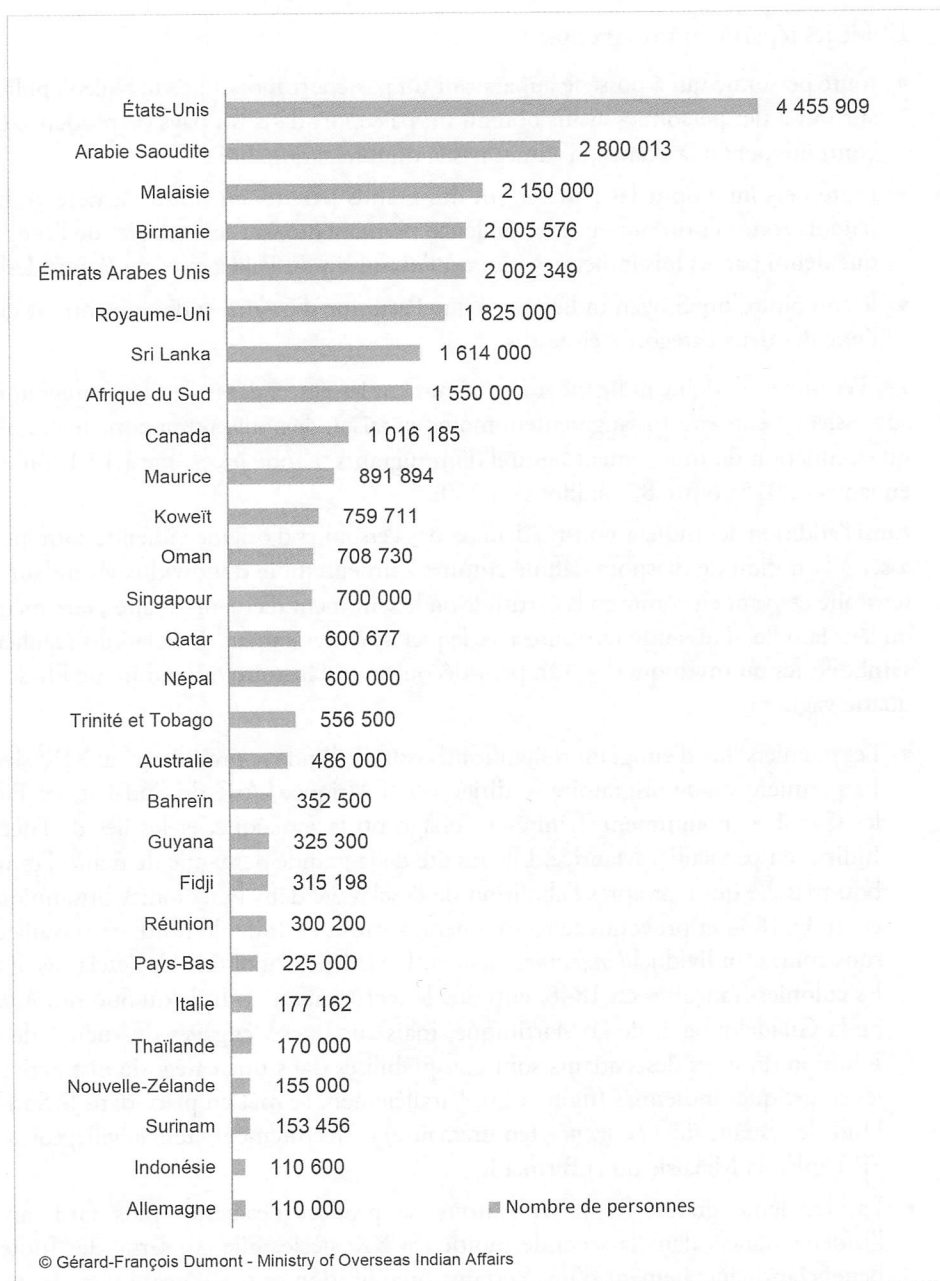


Figure 6.3 - La diaspora indienne en 2015 (PIO + NRI)

L'Inde les répartit en trois groupes :

- toute personne qui a possédé auparavant un passeport indien ; cette règle s'applique surtout à des personnes ayant obtenu un passeport dans un pays de résidence qui, contrairement à la France, n'admet pas la double nationalité ;
- toute personne dont les parents, un des grands-parents ou un des arrière-grands-parents sont nés ou ont eu une résidence permanente, sur le territoire de l'Inde tel que défini par les lois indiennes (donc à l'exclusion du Pakistan et du Bangladesh) ;
- le conjoint d'un citoyen indien ou d'une Personne d'origine indienne entrant dans l'une des deux catégories ci-dessus.

Les Personnes d'origine indienne sont notamment les descendants de vagues migratoires successives. Leurs effectifs augmentent moins en raison de nouveaux apports migratoires qu'en fonction du mouvement naturel d'immigrants. L'Inde les estime à 17,1 millions en janvier 2015 contre 8,7 millions en 2002.

Ainsi l'addition des Indiens non-résidents et des Personnes d'origine indienne correspond assez à la notion de diaspora définie comme « un ensemble d'individus vivant sur un territoire et ayant en commun la certitude ou le sentiment d'être originaires, eux-mêmes ou leur famille, d'un autre territoire avec lequel ils entretiennent des relations régulières, symboliques ou mythiques<sup>1</sup> ». On peut décomposer l'histoire migratoire de l'Inde en quatre vagues :

- Les premiers flux d'émigration significatifs issus de l'Inde se produisent au XIX<sup>e</sup> siècle. La première vague migratoire se dirige vers l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, les Fidji, les Caraïbes, notamment Trinité-et-Tobago ou la Jamaïque, et les îles de l'océan Indien, en particulier Maurice. Elle résulte de la grande demande de main-d'œuvre bon marché qui naît après l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques en 1833-1834 et provoque le recrutement, surtout en Inde du nord, de travailleurs sous contrat individuel (*indenture labour*). De même, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, entraîne le recrutement en Inde du Sud des *Koullis* de la Guadeloupe et de la Martinique, mais aussi des « engagés du sucre » de La Réunion dont les descendants sont comptabilisés dans une catégorie distincte par les statistiques indiennes (figure 6.3). Parallèlement se met en place dans le Sud de l'Inde le système dit « *kangani* » (contremaître) de recrutement familial villageois vers Sri Lanka, la Malaisie ou la Birmanie.
- La deuxième grande vague migratoire se produit beaucoup plus tard, après l'Indépendance, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Elle concerne des Indiens bénéficiant généralement d'une certaine qualification et se dirigeant vers des pays développés, notamment vers l'ancienne puissance coloniale, celle-ci ayant des

.....

1. DUMONT Gérard-François, *Démographie politique*, Paris, Ellipses, 2007. Pour les critères de définition d'une diaspora, consulter aussi Chaliand G. et Rageau J.P., *Atlas des diasporas*, Paris, Odile Jacob, 1991 ou Bruneau M., *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos, 2004.

réglementations stimulant son attractivité pour les ressortissants du Commonwealth qui y bénéficient de la citoyenneté<sup>1</sup>.

- La troisième vague migratoire, qui commence dans les années 1970, a des destinations différentes des deux précédentes, le contexte juridique des pays de destination étant quasiment inverse. Elle est déclenchée par le développement insuffisant de l'Inde et par les besoins croissants des pays producteurs de pétrole d'Asie occidentale (Cadène, Dumortier, 2009 ; Venier, 2012).
- Enfin, et même si les deux dernières vagues continuent d'exercer des effets, les facteurs qui se surajoutent depuis les années 1990, dus au processus de mondialisation<sup>2</sup>, autorisent à considérer l'existence d'une quatrième vague, très liée d'une part à l'ouverture économique de l'Inde et, d'autre part, au potentiel des marchés de destinations.

Selon l'ONU<sup>3</sup>, le nombre d'immigrants indiens, soit les personnes nées en Inde et résidant depuis au moins un an dans un autre pays, s'élève à 14,2 millions en 2012. La définition onusienne n'inclut donc pas les émigrations indiennes anciennes. Des destinations migratoires, comme la Malaisie, la Birmanie ou l'Afrique du Sud, majeures lorsqu'on inclut les PIO (figure 6.3), se sont maintenues depuis l'Indépendance, mais n'ont plus qu'une importance numérique mineure (figure 6.4). La géographie contemporaine de l'émigration indienne privilégie trois destinations (figure 6.4). La première est celle des pays du Golfe riches en hydrocarbures et/ou ayant développé la volonté de déployer leurs activités dans la globalisation (Émirats arabes unis, Arabie saoudite ou Qatar). La deuxième montre l'importance, plus récente (surtout à compter des années 1990) mais accrue, de l'Amérique du Nord, qui dépasse celle de l'ancienne puissance coloniale (Royaume-Uni) ou d'anciens territoires de l'empire britannique (Australie, Singapour, Nouvelle-Zélande). Enfin, cette géographie de l'émigration indienne met en évidence une logique de proximité avec des pays du sous-continent indien : Pakistan, Népal et Sri Lanka. Il faut noter que les caractéristiques des destinations peuvent se cumuler : par exemple, les Émirats arabes unis sont à la fois une ancienne colonie britannique et un pays du Golfe déployant une volonté de globalisation, notamment à Dubaï où la faiblesse des réserves pétrolières justifie des projets économiques de substitution.

Si l'émigration indienne nette, qui s'est accrue depuis les années 2000, avec plusieurs centaines de milliers de personnes chaque année, réduit le peuplement de l'Inde, par contre, des années 1970 à la fin des années 1980, ce pays a connu une immigration nette.

.....

1. Par exemple, les étrangers originaires du Commonwealth n'ont pas la nationalité britannique mais, en tant que citoyens du Commonwealth, ils ont le droit de vote aux élections parlementaires.
2. DUMONT Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires au XXI<sup>e</sup> siècle », *Outre-Terre*, n° 17, Éditions Eres, 2007.
3. *Trends in International Migrant Stock: Migrants by Destination and Origin*, septembre 2013.



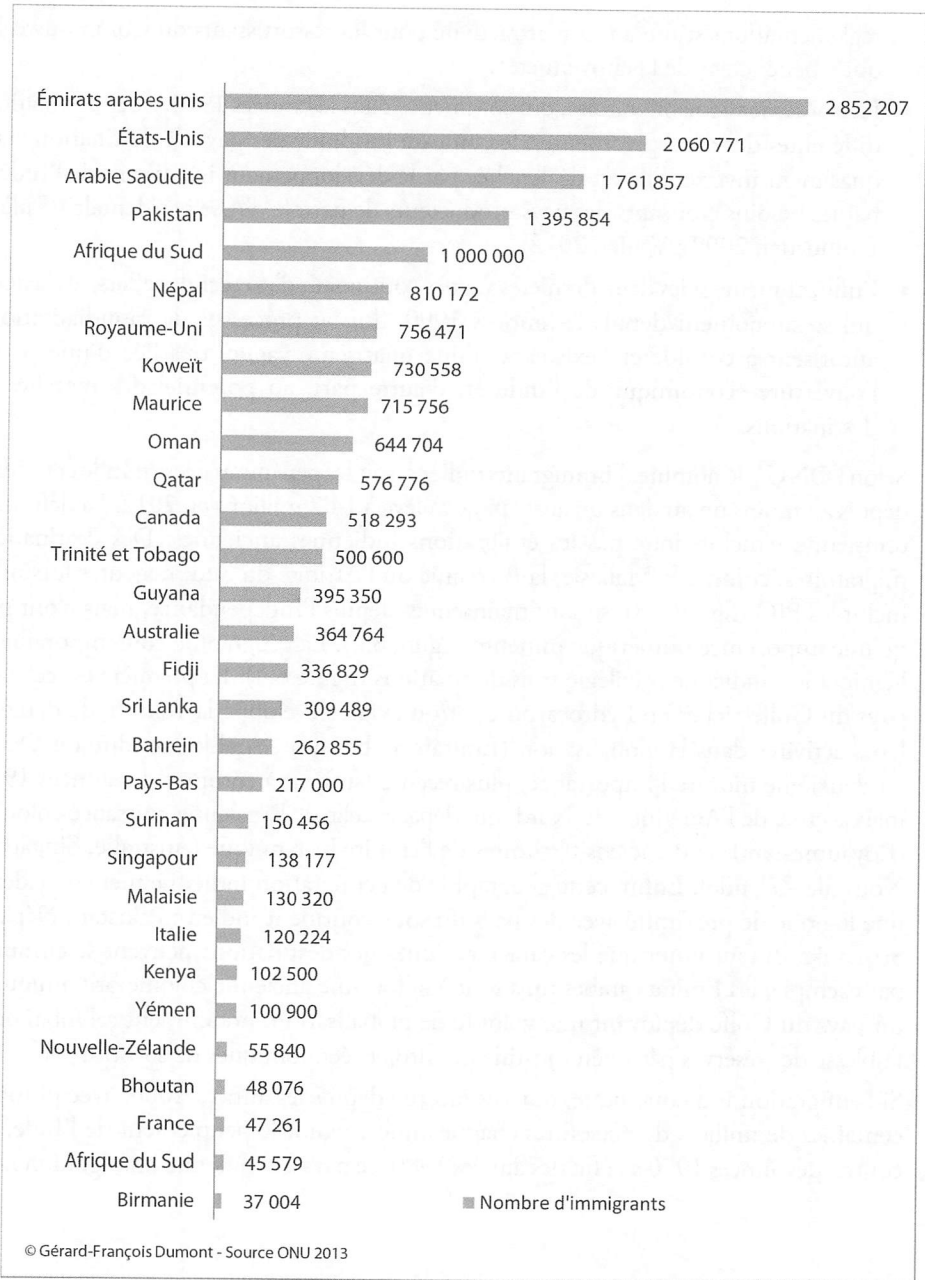


Figure 6.4 - Les immigrants indiens dans le monde

2-2

## ... et des apports migratoires la majorant très légèrement

L'immigration a essentiellement résulté de flux migratoires venus de pays limitrophes. Les plus intenses résultent de l'évolution géopolitique du Pakistan oriental. D'une part, l'Inde a accueilli de nombreux réfugiés qui voulaient échapper à la guerre opposant les forces locales du Pakistan oriental à l'armée pakistanaise, formée de personnes nées pour la plupart au Pakistan occidental (actuel Pakistan). D'autre part, après l'indépendance du Bangladesh, le refus de l'altérité religieuse par des groupes politiques islamistes a poussé nombre de Bangladais de confession hindoue à fuir en Inde, tout particulièrement au Bengale occidental. Les flux d'immigration venus du Bangladesh se sont aussi nourris de la pauvreté relative du pays par rapport à l'Inde, puisque son PIB par habitant est de 40 % inférieur<sup>1</sup>.

Les Bangladais sont, de très loin, les immigrants les plus nombreux en Inde puisqu'ils sont estimés à 3,2 millions sur un total de 5,3 millions d'immigrants. Le seul autre chiffre significatif concerne des personnes nées au Pakistan (1 127 000) ; ensuite viennent les Sri-lankais (158 000).

## 3 Des dynamiques différenciées selon les États

### 3.1 La configuration spatiale de l'accroissement démographique

Pour la dernière période intercensitaire, donc entre les recensements de 2001 et 2011, la hausse de la population est, en moyenne, de 17,6 %, soit presque inférieure de quatre points à celle de la précédente période intercensitaire (21,5 % entre 1991 et 2001). Une croissance supérieure à la moyenne a été enregistrée dans dix-huit États ou Territoires, tandis que dix-sept ont une croissance inférieure, avec même un chiffre négatif dans un petit État de l'extrême Nord-Est, le Nagaland. Les fortes croissances, légèrement supérieures à 50 %, se constatent dans deux petits Territoires occidentaux issus de la colonisation portugaise : Daman et Diu ; Dadra & Nagar Haveli. La première opposition concernant la dynamique démographique est nord-sud (figure 6.5). Une ligne Mumbai-Kolkata sépare le Nord, à plus forte croissance, du Sud, avec les États méridionaux à faible croissance (Maharashtra, Karnataka, Kerala) et ceux à croissance plus élevée mais inférieure à la moyenne nationale (Tamil Nadu et Andhra Pradesh).

.....

1. L'Inde a essayé de contenir l'immigration bangladaise en construisant entre 1993 et 2013 un mur de 3 200 km, composé de briques et d'une double-rangée de barbelés, pour un coût évalué à 4 milliards de dollars. Se reporter sur ce point au chapitre 4 du présent ouvrage.

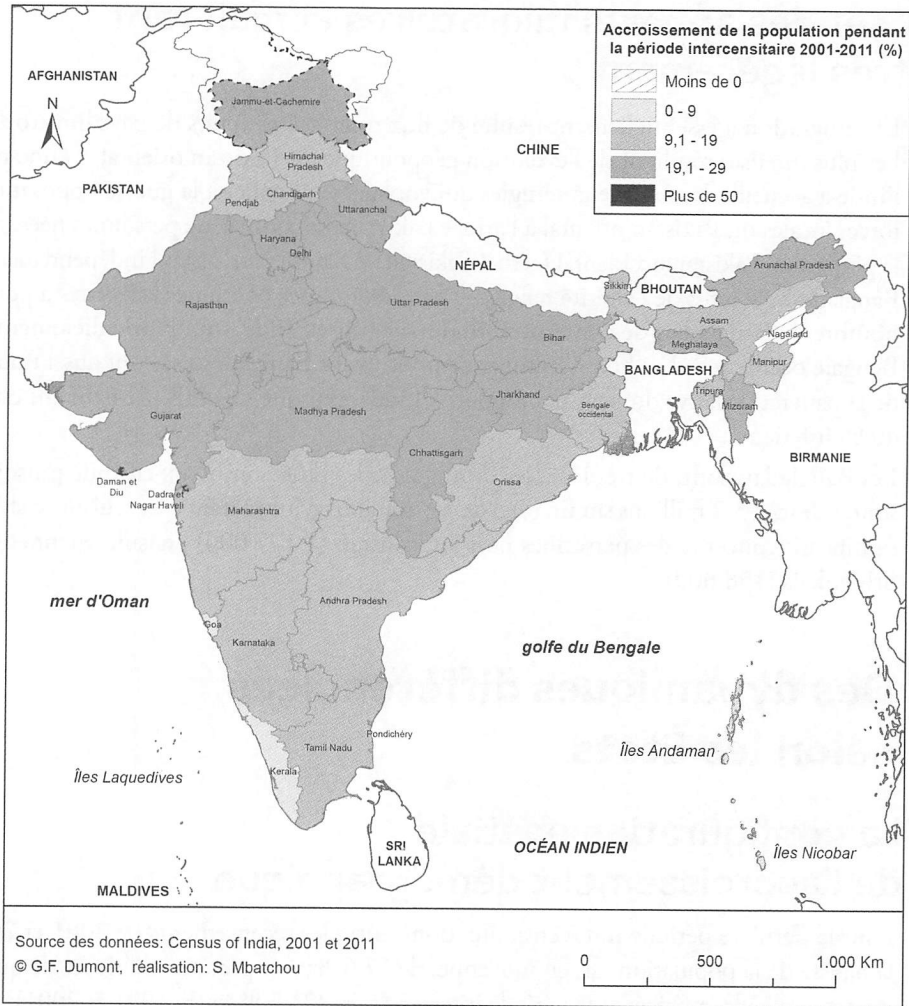


Figure 6.5 - L'accroissement démographique par États et Territoires de l'Union

Il faut cependant nuancer cette opposition. Au nord, en dehors d'une vaste région comprenant la majeure partie de la vallée du Gange, allant du Rajasthan à l'ouest au Bihar à l'est, la géographie de la croissance démographique est fort inégale. En effet, deux États également septentrionaux, le Pendjab et l'Himachal Pradesh, dans la haute vallée du Gange, connaissent une croissance inférieure à la moyenne nationale, ce qui témoigne d'un net ralentissement démographique. À l'inverse, l'État le plus septentrional, le Jammu-et-Cachemire, fait partie des croissances élevées. À l'est, deux États littoraux du golfe du Bengale, l'Orissa et le Bengale occidental, ont, ainsi que le Sikkim, une croissance décennale inférieure à 15 %. La région où les contrastes sont les plus forts est celle de l'extrême Est de l'Inde, où s'opposent le seul État à accroissement négatif, le

Nagaland, et deux à forte croissance, le Meghalaya, à la frontière nord-est du Bangladesh, et l'Arunachal Pradesh, le plus nord-oriental des États de l'Inde, tandis que l'Assam compte une croissance équivalente à la moyenne nationale. Ces contrastes s'expliquent principalement par le jeu différencié des migrations internes<sup>1</sup>, liées notamment aux tensions politiques dans ces régions.

32

## La géographie contrastée du peuplement

Le peuplement est varié selon États et Territoires de l'Union indienne. Ces derniers comptent des effectifs de population généralement faibles : deux archipels (Lakshadweep ; les îles Andaman et Nicobar) et trois héritiers de comptoirs français et portugais (Dadra & Nagar Haveli ; Daman et Diu ; Pondichéry) ont un poids démographique nettement inférieur et parfois très inférieur à 1,5 million d'habitants. La ville de Chandigarh, Territoire autonome, tout en étant capitale des États du Pendjab et de l'Haryana, compte 800 000 habitants ; enfin la capitale fédérale, Delhi, est le seul Territoire d'une dimension démographique notoire, puisque c'est une mégapole dont l'agglomération compte 16,7 millions d'habitants.

La population des États s'étage de l'Uttar Pradesh, où vivent 200 millions d'habitants sur une superficie (294 411 km<sup>2</sup>) correspondant à une grosse moitié de la France métropolitaine, au Sikkim (0,6 million d'habitants sur 7 096 km<sup>2</sup>), soit un rapport de population de plus de 300 à 1. L'Uttar Pradesh compte donc à lui seul autant d'habitants que le Brésil, qui se situe au cinquième rang des pays les plus peuplés du monde. Les cinq États de l'Inde les plus peuplés, comptant chacun plus de 80 millions d'habitants, représentent ensemble presque la moitié de la population du pays. Dans l'ordre décroissant, il s'agit, après l'Uttar Pradesh, du Maharashtra (112 millions d'habitants), au Centre-Est, dont la capitale Mumbai est considérée comme la capitale économique de l'Inde, du Bihar (104 millions), du Bengale occidental (91 millions), dont environ 15 millions dans l'aire métropolitaine de Kolkata, sa capitale, et de l'Andhra Pradesh (84 millions). Les trois États de la plaine Indo-gangétique (Uttar Pradesh, Bihar et Bengale occidental) totalisent 395 millions d'habitants sur 502 657 km<sup>2</sup> (une superficie inférieure de 9 % à celle de la France métropolitaine), soit une densité moyenne de 785 habitants/km<sup>2</sup>. Les deux États de l'extrême Sud, le Kerala, sur la mer d'Oman, et le Tamil Nadu, sur le Golfe du Bengale, sont également denses, avec respectivement 859 et 555 habitants/km<sup>2</sup>.

De façon générale, les zones de fort peuplement de l'Union indienne correspondent à des espaces ruraux ou urbains assez délimités. Dans le monde rural, la densité reste très liée à la riziculture, dont les techniques traditionnelles requièrent une main-d'œuvre abondante. Les territoires ruraux les plus peuplés correspondent donc, *grosso modo*, aux zones de fortes précipitations : terres alluviales de grandes vallées, Ghats sud-occidentaux et deltas de la côte orientale du Deccan. Des techniques très élaborées en matière d'irrigation ou la richesse des sols expliquent alors des densités rurales élevées, entre 200 et 500 habitants/km<sup>2</sup>.

.....

1. Les migrations internes font l'objet du chapitre 7.

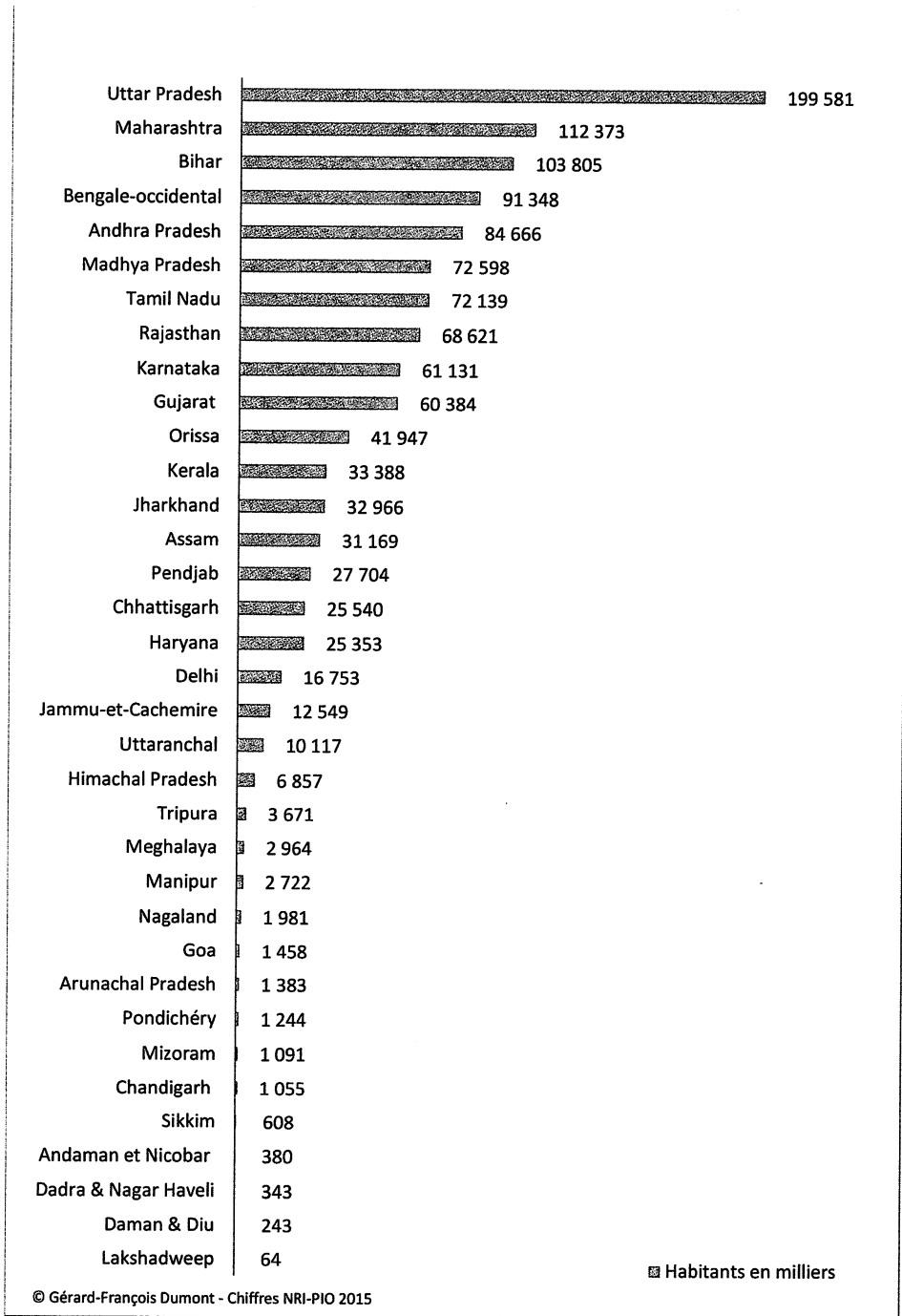


Figure 6.6 - La population par États et Territoires de l'Union

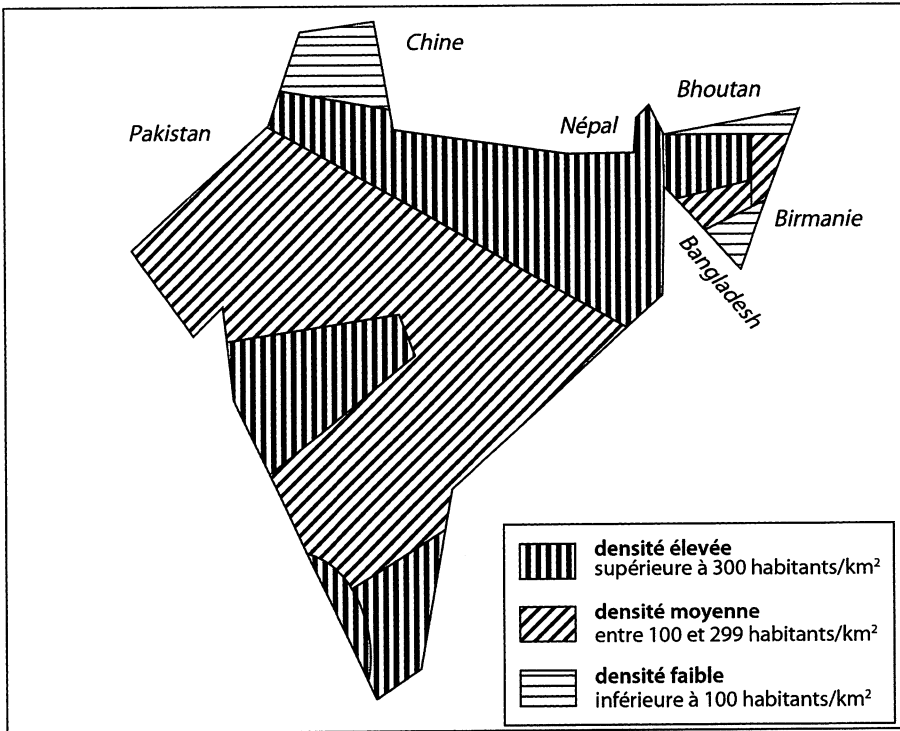


Figure 6.7 - Les grands contrastes de densité en Inde

Les autres espaces denses sont le fruit de l'urbanisation. Bien que la proportion de population urbaine soit encore faible (30 % en 2014), sa croissance est générale, tant dans les trois mégapoles, Mumbai, Kolkata et Delhi, que dans les villes petites ou moyennes. Néanmoins, à l'instar du peuplement, le réseau urbain est très différencié ; les effectifs les plus élevés de population urbaine correspondent à trois régions : celle des plaines du bassin du Gange, de Delhi à Kolkata en passant par les villes de Kanpur, Lucknow et Patna ; un sillon nord-sud allant d'Ahmedabad, capitale du Gujarat, à Mumbai, et enfin l'extrême Sud, avec l'armature urbaine du Kerala, du Tamil Nadu et la région urbaine de Bangalore, dans l'État du Karnataka.

L'Inde présente un peuplement nettement moins dense dans ses parties les moins humides, notamment la « diagonale sèche », orientée nord-nord-ouest/sud-sud-est, qui s'étend du Rajasthan au Tamil Nadu. Une seconde zone peu dense correspond aux États de l'extrême Nord-Est, l'Assam, l'Arunachal Pradesh, le Meghalaya, auxquels s'ajoutent cinq « petits » États du Nord-Est, le Sikkim, le Tripura voisin du Bangladesh, le Nagaland, le Manipur et le Mizoram dont les frontières orientales sont communes avec la Birmanie.

À ces disparités spatiales dans la répartition et l'évolution de la population, s'ajoutent des inégalités de genre qui méritent qu'on s'y attarde.

## 4 Un déficit de filles

### 4.1 Une sur-masculinité variable selon les États

Jusqu'au début des années 1970, le taux de masculinité à la naissance en Inde est conforme à la moyenne mondiale, soit aux environs de 106 garçons pour 100 filles. Il s'agit d'un rapport de nature biologique, observé dès les premiers travaux en science de la population conduits par le démographe allemand Johann Peter Süßmilch (1707-1767) qui, en considérant ce rapport fixe, intitula ses travaux démographiques *L'ordre divin*, considérant que les régularités rencontrées étaient tellement extraordinaires qu'elles étaient d'origine divine.

À compter du milieu des années 1970, la donne se trouve changée par des décisions politiques et la diffusion de nouvelles techniques. D'une part, l'avortement est légalisé en 1971 ; d'autre part, l'essor de l'accès aux techniques de dépistage prénatal – amniocentèse en 1975, puis échographie en 1979 – permet de détecter le sexe de l'enfant en gestation. Il devient donc possible de choisir de le garder ou non en fonction de son sexe. Des avortements sélectifs se développent alors au détriment des filles, pratique parfois différenciée selon le rang des enfants. Les habitants des campagnes, mais aussi sans doute des villes, lorsqu'ils n'ont pas les moyens de procéder à une échographie et, si nécessaire, un avortement, tendent, semble-t-il, à accepter que la première née soit de sexe féminin ; mais, si une deuxième fille est annoncée, on s'en défait ; la croyance populaire stipule qu'une telle pratique contribue à la venue au monde, en troisième position, d'un garçon. En conséquence, le taux de masculinité à la naissance, auparavant stable, les années 1950 et 1960 comme dans les décennies et les siècles antérieurs, s'est mis à augmenter. Dans les années 1990, l'accroissement de la production nationale d'appareils d'échographie donne accès à la connaissance du sexe prénatal à un nombre accru de familles. Le taux de masculinité à la naissance passe alors à 109 garçons pour cent filles, puis à 110. Les effets des avortements sélectifs pratiqués depuis les années 1980 commencent à se déployer sur l'ensemble de la pyramide des âges, au fur et à mesure de l'avancée en âge de générations sur-masculinisées. Ils se déploient d'autant plus que, selon les données officielles, la mortalité infantile masculine est inférieure de 3 ‰ à la mortalité infantile féminine en 2011<sup>1</sup>, preuve que les petits garçons continuent de bénéficier de plus de soins que les petites filles. Les autorités s'en inquiètent et, en 1994, décident d'une législation interdisant au corps médical de divulguer le sexe de l'enfant et, donc, l'avortement sélectif. Mais cette interdiction est très difficile à appliquer, surtout dans les cliniques privées qui offrent une sorte de forfait échographie-avortement. En outre, même dans le secteur public, des docteurs céderaient, semble-t-il, volontiers à l'attrait de l'argent. Quant à certains futurs parents n'ayant pas les moyens de se défaire des fœtus de sexe féminin en recourant à l'avortement médicalisé, ils choisissent l'avortement artisanal.

.....

1. Cf. le chapitre 8 dans le présent ouvrage.

Analysant le déséquilibre numérique au détriment des femmes<sup>1</sup>, puis la montée de l'avortement sélectif<sup>2</sup>, Amartya Sen, né au Bengale occidental, prix Nobel d'économie en 1998, alerte sur le déficit de femmes en insistant sur les inégalités de genre et en recourant à la notion de « femmes manquantes ». Mais le phénomène du déficit en filles se poursuit d'autant plus que, dans le même temps, la diminution de la fécondité, encore au-dessus de cinq enfants par femme jusqu'en 1975 et réduite à moins de trois depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, est un encouragement à recourir à la sélection prénatale pour les couples qui tiennent à avoir au moins un garçon. C'est encore plus vrai dans le monde urbain où la fécondité est souvent de deux enfants par femme, voire moins. Comme, dans le même temps, la disponibilité de tests prénataux pour déterminer le sexe est croissante, le taux de masculinité, nombre de nouveau-nés garçons pour cent filles, est estimé à près de 111 garçons pour cent filles depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

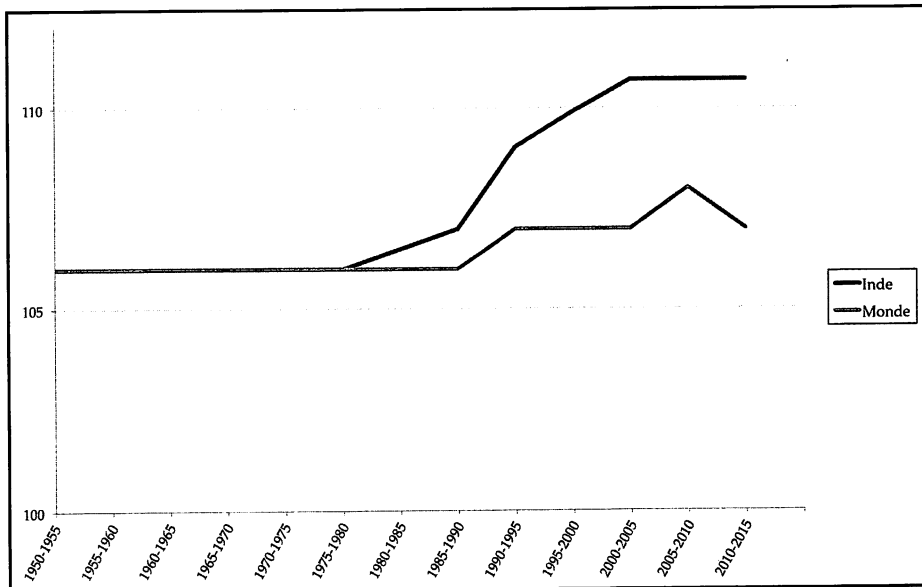


Figure 6.8 - Le taux de masculinité à la naissance

Un nombre considérable de femmes et de filles sont « manquantes » par rapport à l'effectif que nous observerions s'il n'y avait pas eu sélection du sexe : selon le rapport 2012 du Fonds des Nations unies pour la population, l'Inde aurait dû compter, en 2010, 43 millions de femmes supplémentaires, soit 7 % de plus. Sachant qu'en Inde, l'âge

.....

1. SEN Amartya, "More than 100 million women are missing", *The New York Review of Books*, 20 décembre 1990.

2. « Many faces of gender inequality », *The Hindu*, vol. 18, n° 22, 27 octobre 2001.

3. Un chiffre toutefois inférieur à celui de la Chine, poussé à la hausse par une politique démographique coercitive ; cf. DUMONT Gérard-François, « Le déficit des filles en Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ? », *Monde chinois*, n° 15, automne 2008.



moyen du mariage est de 26 ans pour les hommes et de 22 pour les femmes, au cours de la dernière décennie, entre 2000 et 2010, le nombre d'hommes indiens de 25-29 ans, donc à l'âge au mariage, a augmenté de 9,2 millions. En revanche, le nombre de femmes indiennes de 20-24 ans n'a augmenté que de 7,6 millions. Cette différence cumule les effets de la sélection des sexes et ceux de la baisse de la fécondité puisque les hommes ont tendance à épouser des femmes plus jeunes qu'eux de quelques années. Dans un pays où le mariage est universel, c'est-à-dire quasiment systématique pour toute personne, à l'exclusion de celles ayant fait vœu de chasteté ou souffrant de handicaps limitant les possibilités de vie maritale, cela engendre des difficultés avec un risque de pénurie de conjoints ou, plus précisément, de conjointes. Compte tenu de la combinaison d'un taux de masculinité encore plus élevé depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle et d'une fécondité dont la baisse se poursuit, le modèle universel de nuptialité de l'Inde risque d'être encore davantage remis en cause à compter des années 2020, tout simplement pour des raisons quantitatives. Toutefois, les données moyennes de l'Inde ne doivent pas masquer de fortes différences régionales.

Les services du recensement présentent une carte du taux de masculinité à la naissance selon des États de l'Inde<sup>1</sup>. Cette carte utilise un *sex ratio* différent de celui généralement usité – nombre d'hommes pour cent femmes – puisqu'elle présente le nombre de nouveau-nés de sexe féminin pour mille naissances masculines. Le chiffre correspondant à la réalité biologique devrait être aux environs de 950. Or, seuls quelques États ou Territoires se trouvent au-dessus de ce seuil : il s'agit pour l'essentiel du Sud de l'Inde, Kerala, Karnataka et Andhra Pradesh ou de petits États du Nord-Ouest, Sikkim, Tripura et Mizoram. En revanche, tous les États au taux de féminité les plus faibles se situent dans l'Inde du nord : Pendjab, Haryana, Uttaranchal, Jharkhand, Arunachal Pradesh et Manipur. À un niveau moins abaissé, mais pourtant anormalement bas, se trouvent notamment le Rajasthan et trois États du centre de l'Inde, le Maharashtra, le Chhattisgarh et l'Orissa. Ces variations régionales sont plurifactorielles : elles combinent les différences dans l'intensité des traditions patriarcales ou la géographie de la montée des classes moyennes, qui s'adonnent davantage à la sélection parallèlement à leur ascension sociale. Même si la société indienne est à plusieurs vitesses comme l'atteste la carte des *sex ratio* à la naissance, il y a bien un comportement moyen favorable à la sélection des sexes. Comment l'expliquer ?

.....  
 1. *Report on Vital Statistics of India based on the Civil Registration System 2012*, New Delhi, 2015. Même si les résultats sont globalement acceptables, il convient de les considérer avec prudence en raison des insuffisances de l'état civil.



consommation. S'ajoute un attachement religieux et social à la naissance de garçons. Nombre d'entre eux, une fois mariés, continuent de vivre sous le même toit que leurs parents, dont ils assurent matériellement les vieux jours dans un pays où le système de retraite est loin d'être généralisé. Ce sont également les hommes qui sont chargés de rites funéraires hindous jugés indispensables au déroulement harmonieux du cycle des réincarnations et donc à son achèvement. En outre, un garçon pérennise le nom de la famille. À cela s'ajoute la croyance que les femmes qui n'enfanteraient que des filles témoigneraient d'un *karma*<sup>1</sup> malheureux qui pèserait sur l'avenir de leur famille. Les mères des époux, bien qu'elles aient elles-mêmes fait face au rejet de leurs enfants de sexe féminin, sont souvent de virulents défenseurs des préjugés traditionnels. Quant aux gouvernements successifs, ils ne semblent pas envisager de lancer des campagnes d'information ou d'insister dans les programmes scolaires pour faire connaître que ce sont les hommes qui, biologiquement, déterminent le sexe du fœtus.

Le déficit de filles a des conséquences variées. D'abord, en ce qui concerne la sociologie de la famille, des évolutions se constatent, modifiant des pratiques de nuptialité, sachant qu'en Inde, le mariage reste l'acte social par excellence, puisqu'il constitue une alliance que contractent deux familles de richesse et de statut comparables, avec comme souhait la procréation et la descendance masculine. Dans le Nord-Ouest de l'Inde existent des conseils locaux informels, les *khap panchayat*, représentant tous les clans, communautés et castes pour régir les questions de mariage et de caste. L'influence de ces institutions, parmi les plus conservatrices de l'Inde, reste très importante, bien que la Cour suprême de l'Inde ait demandé qu'elles soient « impitoyablement éradiquées » pour donner pleine autorité à la loi. S'opposant au mariage entre personnes de différentes castes, elles sont accusées d'avoir ordonné des meurtres d'honneur pour faire respecter leurs décisions qui n'ont pourtant aucune valeur juridique.

En avril 2014 dans l'Haryana, le *Satrol khap panchayat*, décide d'assouplir l'interdiction des mariages inter-castes, facilitant la possibilité pour les villageois de se marier avec des personnes géographiquement proches. Déplorant les « incidents liés aux crimes d'honneur et les cas de foeticide féminin », qui n'auraient plus cours dans la cinquantaine de villages sous son autorité, mais restent monnaie courante en Inde du Nord, le chef du *khap panchayat*, Subedar Indra Singh, justifie cette décision par la « baisse du *sex ratio* homme-femme dans l'État<sup>2</sup> ». De fait, l'Haryana fait partie des États qui comptent le plus fort écart entre le nombre de naissances masculines et féminines si bien que les jeunes hommes vont chercher des épouses de leur caste hors de leur district, voire de leur État. Issues de traditions locales différentes, ces jeunes femmes rencontreraient des problèmes d'adaptation, si bien que des unions avec des jeunes filles résidant dans

.....

1. Ce concept inhérent à nombre de religions indiennes, comme l'hindouisme, le sikhisme ou le jaïnisme, se réfère au poids de tous les actes accomplis par une personne au long de ses cycles de vie successifs.

2. « Haryana Khap panchayat allows inter-caste marriages », *Indian Express*, 21 avril 2014.

l'État, même d'une autre caste, seraient préférables<sup>1</sup>. ». Par une telle décision, ce sont les gardiens de la tradition, rapidement imités dans deux autres districts, qui ont mis fin à des coutumes pluriséculaires. Pour circonscrire qu'il soit, cet exemple illustre certes le changement social en Inde, mais aussi les stratégies des cercles traditionnels pour le contrôler.

Le déficit de filles a d'autres conséquences. Comme effet positif, certains escomptent que la relative pénurie de femmes en Inde pourrait engendrer un coût moins élevé des dots. D'autres font état d'effets négatifs, comme l'enlèvement de femmes célibataires pour les vendre comme épouses, ou estiment que le déséquilibre des sexes alimente la demande pour la prostitution. En tout cas, loin de vaincre le traditionnel rejet des filles, l'Inde use du progrès technologique auquel elle accède plus largement pour le conforter. Pourtant ses dirigeants paraissent se contenter d'une légère amélioration du *sex ratio* à la naissance entre les recensements de 2001 et de 2011 et ne comptent guère entamer une campagne ambitieuse qui encouragerait une transformation rapide des mentalités collectives dominantes et il est probable que l'inégalité de genre, dont le déficit de filles n'est qu'un aspect, va perdurer.

## Conclusion

La croissance démographique de l'Inde, depuis le début de sa transition démographique dans les années 1920, s'est élevée pendant six décennies de façon presque continue, si l'on excepte les années 1940. Puis l'amélioration des taux de survie a engendré des comportements de fécondité qui ont fortement diminué, engendrant la seconde étape de la transition démographique, celle de la décélération, commencée dans les années 1980, et qui se poursuit depuis. Les résultats démographiques, au moins pour ceux postérieurs à l'Indépendance, imprévus par les projections internationales, confirment la justesse des propos des intellectuels indiens militant pour l'indépendance, qui dénonçaient tout particulièrement une politique colonisatrice, davantage facteur de famine que de développement. La régularité de l'avancée dans la transition démographique contraste avec d'autres pays du Sud dont l'évolution de la mortalité a pâti des effets des utopies politiques (« grand bond en avant » en Chine, avec une considérable surmortalité), de régimes dictatoriaux (Corée du Nord) ou de graves conflits civils (Liberia, Sierra Leone, République démocratique du Congo).

Cette évolution générale résulte de dynamiques démographiques très contrastées, dans le rythme de la transition démographique, ce qui fait apparaître une Inde dont le régime démographique, dans la décennie 2010, est pluriel, avec des taux de natalité et de mortalité disparates selon les régions. Il n'en résulte pas un changement considérable dans la géographie du peuplement, compte tenu des effets d'inertie en science de la

.....

1. D'aucuns considèrent que cette réforme fait de nécessité vertu et entérine des évolutions en cours afin de permettre aux notables traditionnels de conserver un pouvoir érodé par un changement social inéluctable.

population, mais des évolutions dans le poids démographique des différentes régions à l'avantage de la moitié Nord du pays.

L'Inde peut être présentée en 2015 comme un pays de 1 314 millions d'habitants sur 3 291 000 km<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 399 habitants/km<sup>2</sup>. Mais les divergences dans l'état d'avancement de la transition démographique transforment de plus en plus l'Union indienne en une sorte de mosaïque géo-démographique. Les différences de gouvernance selon les États peuvent expliquer, au moins partiellement, ces divergences. Mais, d'un autre côté, on peut se demander dans quelle mesure il existe un lien entre des trajectoires démographiques différenciées et l'importance croissante des partis politiques régionaux, dont la plupart sont de fondation récente, bien postérieure à l'Indépendance.

## BIBLIOGRAPHIE

---

CADÈNE Ph., DUMORTIER B., « L'impact politique des flux migratoires dans les États du Conseil de Coopération du Golfe », *L'Espace Politique*, 4, 2008-1 (<http://espacepolitique.revues.org/706>)

CADÈNE Ph., DUMORTIER B., « Les pays du Conseil de coopération du Golfe : à nouvelles tendances migratoires, nouvelles politiques ? », *Maghreb-Machrek*, n° 199, 2009, pp. 101-119.

DUMONT G.-F., « Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne », *Géostratégiques*, n° 19, avril 2008.

GUILMOTO C. Z., « L'économique, le social et le spatial. Les trois dimensions de la surmasculinité juvénile en Inde », *Population*, vol. 63, 2008, pp. 93-122.

LECLERC E., « Peut-on parler d'une diaspora indienne ? », *L'information géographique*, vol. 72, 2008, pp. 70-83.

VENIER Ph., « Dynamique socio-spatiale et recomposition identitaire des immigrés kéralais (Inde du Sud) au Koweït », *Espace populations sociétés*, vol. 2, 2012, pp. 33-45.

VÉRON J., « Stabiliser la population de l'Inde : plus facile à dire qu'à faire », *Population & Sociétés*, INED, n° 423, mai 2006.

---

# L'INDE: UNE GÉOGRAPHIE

Sous la direction de  
Philippe Cadène et Brigitte Dumortier

**ARMAND COLIN**

2015

ISBN 978-2-200-60275-8